

coïncident avec les priorités du Canada: la défense catégorique des droits de la personne et l'engagement envers des formes démocratiques de gouvernement. La volonté des gouvernements des États membres de déclarer ouvertement leur position lorsque ces principes sont en jeu, et d'intervenir de façon concertée, témoigne d'un nouveau degré de sensibilisation et de préoccupation en ce qui a trait à ces principes fondamentaux.

Du fait de cette évolution et d'autres événements positifs, le Canada considère l'OEA comme une tribune de plus en plus utile qui lui permet de poursuivre les objectifs de sa politique étrangère au sein de la communauté de l'hémisphère. Parallèlement, notre vaste expérience sur le plan multilatéral nous a permis de contribuer positivement à l'OEA à mesure que l'Organisation se penche sur de nouveaux dossiers et fait avancer le processus des réformes.

L'adhésion du Canada à l'OEA a marqué le début d'une nouvelle association constructive au sein des Amériques. Ce partenariat a jusqu'ici dépassé toutes les attentes. Et il y a tout lieu de croire que la dynamique ainsi créée multipliera les avantages non seulement pour l'OEA mais aussi pour le Canada et pour tous les pays membres de l'Organisation.

VI. ÉTATS MEMBRES DE L'OEA

Antigua-et-Barbuda	Grenade
Argentine	Guatemala
Bahamas	Guyana (a adhéré en 1991)
Barbade	Haïti
Belize (a adhéré en 1991)	Honduras
Bolivie	Jamaïque
Brésil	Mexique
Canada (a adhéré en 1990)	Nicaragua
Chili	Panama
Colombie	Paraguay
Costa Rica	Pérou
Cuba (actuellement suspendu)	République dominicaine
Dominique	Saint-Kitts-et-Nevis
El Salvador	Sainte-Lucie
Équateur	Saint-Vincent-et-Grenadines
États-Unis	Suriname
	Trinité-et-Tobago
	Uruguay
	Venezuela

